



Le mardi 13 décembre 2011

CH LAVAUUR

REVALORISATION DU SMIC AU 1/12/11 : UNE CIRCULAIRE PREVOIT UNE IDEMNITE DIFFERENTIELLE POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

[L'arrêté du 29 novembre 2011](#) relatif au relèvement du SMIC prévoit qu'à compter du 1er décembre 2011, le SMIC horaire passera de 9 € brut à 9,19 €, soit 1393,82 € brut contre 1365 € précédemment.

Cette mesure a des conséquences directes pour les agents de la fonction publique. En effet, [la décision N°36851 du Conseil d'Etat du 23 avril 1982](#) indique que la rémunération minimum d'un agent public ne saurait être inférieur au salaire minimum de croissance - SMIC.

Ainsi, la DGOS a publié [la lettre circulaire du 25 novembre 2011 relative à la prise en compte du SMIC au 1er décembre 2011 signée par les ministres du Budget et de la Fonction Publique](#).

Cette lettre circulaire prévoit la mise en œuvre de l'indemnité différentielle applicable prévue, par [le décret 91-769 du 2 août 1991](#), aux agents publics dont le traitement indiciaire brut est inférieur au nouveau SMIC brut applicable au 1er décembre 2011.

[La Circulaire FP n°1787 du 26 mars 1992](#) précisant la mise en œuvre de l'indemnité différentielle instituée en faveur de certains personnels civils et militaires de l'Etat des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Cette mesure devra s'appliquer au 1er décembre 2011 à tous les agents dont le traitement indiciaire brut est inférieur au nouveau SMIC brut ainsi qu'à certains agents non titulaires rémunérés sur la base du minimum de traitement.

[Lire la circulaire du 25 novembre 2011 relative à la prise en compte du SMIC au 1er décembre 2011](#)

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38

Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulées par trimestre. Utilisez ce droit pour nous rencontrer.